OGB Architectes Entrepreneurs
OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du jeudi 06 novembre 2025 – 7/9 rue La Pérouse 75016 PARIS

Procès-Verbal



Préambule – rappel de l'ordre du jour

9H30	Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
	Intervention de nos tutelles FFB – UNSFA
	L'OGBTP 2025 vers 2026
10H00	Parole aux Offices Départementaux
	Intervention A. BEMER - ALBEDYA
11H00	Table ronde :
	« La construction face au dérèglement climatique »
14H00	Actualité économique – FFB
15H00	Ouverture de l'assemblée Générale Statutaire
16H30	Clôture de l'Assemblée Générale

La journée a réuni les représentants de l'OGBTP, de ses organisations de tutelle, de plusieurs offices départementaux et d'invités pour les échanges de la table ronde.

OGB Architectes Entrepreneurs
OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

1. Ouverture de l'Assemblée Générale



La présidente Karine MILLET ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants réunis pour cette journée nationale de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics. Elle remercie les représentants des Offices Départementaux, les membres du Comité Technique et du Bureau, les intervenants ainsi que les partenaires institutionnels qui ont répondu à l'invitation.

Karine MILLET rappelle que cette rencontre constitue un temps important dans la vie de l'OGBTP. Elle permet de réunir, au-delà des travaux conduits tout au long de l'année, les représentants des territoires et des organisations professionnelles autour des préoccupations concrètes de l'acte de construire. Cette journée doit être un moment d'écoute, de confrontation des expériences et de mise en commun des initiatives susceptibles d'être utiles à l'ensemble de la filière.

Vocation de l'OGBTP :

La présidente souligne que l'OGBTP ne se limite pas à un lieu d'échanges institutionnels : il a vocation à produire et à diffuser des méthodes, des recommandations et des outils directement mobilisables par les acteurs de la construction.

Le fonctionnement paritaire de l'Office permet de rapprocher la conception et la réalisation. Les architectes apportent leur vision du projet, des usages et de la qualité architecturale ; les entrepreneurs contribuent par leur connaissance des conditions d'exécution, des savoir-faire, des matériaux, des délais et des réalités économiques. La rencontre de ces compétences doit favoriser une meilleure anticipation des difficultés et une relation contractuelle plus claire entre les parties.

Karine MILLET invite ainsi les participants à intervenir librement au cours de la journée, à faire connaître les travaux conduits localement et à partager les retours d'expérience, y compris les difficultés rencontrées. Ces contributions sont nécessaires pour alimenter les réflexions nationales, enrichir les Cahiers et le Guide de l'OGBTP, et assurer une diffusion plus large des bonnes pratiques.

Présentation du programme :

La présidente présente ensuite les principales séquences de la rencontre. La matinée doit permettre d'entendre les organisations de tutelle, puis de donner la parole aux offices départementaux afin qu'ils exposent leur fonctionnement, leurs actions, leurs thèmes de travail et leurs projets. Ces retours doivent permettre de mieux connaître la diversité des dynamiques locales et de renforcer les liens entre les offices et le niveau national.

La présidente invitera la société ALBEDYA à présenter son travail qui permet de concevoir avec l'environnement en temps réel.

La table ronde consacrée à la construction face au dérèglement climatique doit apporter un éclairage à la fois stratégique et opérationnel sur l'adaptation, les risques liés à l'eau, la résilience des bâtiments et des infrastructures ainsi que les conditions économiques de la transition.

La journée comprend également un point de conjoncture consacré à la situation du secteur.

Elle s'achève par l'assemblée générale statutaire, au cours de laquelle sont présentés les travaux du Comité Technique, les orientations à poursuivre et les sujets susceptibles d'alimenter le programme de l'année suivante.

2. Interventions des tutelles

Karine MILLET adresse des remerciements particuliers aux deux organisations de tutelle de l'OGBTP, l'UNSFA et la FFB. Leur présence et leur accompagnement donnent à l'Office sa légitimité et permettent de maintenir un dialogue équilibré entre architectes et entrepreneurs.

Ce soutien est essentiel pour faire vivre la vocation historique de l'OGBTP : créer un espace dans lequel les acteurs peuvent dépasser les positions propres à chaque profession, partager leurs contraintes et rechercher ensemble des solutions applicables.

Dans un contexte économique incertain et face à l'évolution rapide des exigences environnementales, réglementaires et techniques, cette capacité de dialogue constitue un appui concret pour les professionnels.



2.1 Intervention de l'UNSFA

Laure-Anne GEOFFROY-DUPREZ, présidente de l'UNSFA rappelle le lien particulier qui unit l'UNSFA aux offices : son propre engagement syndical a commencé par la volonté de créer un office local, parallèlement à la constitution d'une représentation de l'UNSFA dans son département.

La présidente présente ainsi l'OGBTP comme un lieu historique et concret de dialogue entre architectes et entrepreneurs.

Il est évoqué la situation des agences d'architecture. À l'issue du congrès national de l'UNSFA qui s'est tenu à Angers, plusieurs préoccupations sont mises en avant :

- l'intégration déjà engagée de l'intelligence artificielle dans les agences,
- les difficultés économiques du secteur, la baisse ou l'insuffisance du nombre d'affaires,
- la faiblesse des honoraires et la difficulté croissante à assurer la pérennité des structures.

Il est indiqué que certaines agences procèdent à des licenciements et que les perspectives pour 2026 demeurent peu engageantes, notamment dans le contexte d'attentisme précédant les élections municipales.

Au-delà de la conjoncture, Laure-Anne GEOFFROY insiste sur la nécessité de préserver le sens de l'exercice professionnel : concevoir pour les territoires, les citoyens et les futurs usagers, tout en maintenant la qualité architecturale. Cette ambition suppose une intelligence collective et une coopération étroite avec les entreprises. L'OGBTP est présenté comme l'un des lieux où cette collaboration peut s'organiser de manière pragmatique et continue.

2.2 Intervention de la FFB

Séverin ABBATUCCI, Secrétaire Général de la FFB souhaite la bienvenue à l'OGBTP dans les locaux de la Fédération et intervient au nom de son président, empêché.

Séverin ABBATUCCI réaffirme que l'OGBTP constitue, pour les entrepreneurs, un espace essentiel d'échanges et de concertation avec les architectes. Il souligne l'importance du maillage territorial de la FFB et des offices départementaux pour rester au plus près des réalités professionnelles.

Sur le plan économique, la FFB concentre son propos sur la nécessité de relancer le marché du logement. Elle défend notamment la création d'un statut du bailleur privé, destiné à rendre l'investissement locatif plus attractif et à remettre des logements sur le marché. Plusieurs versions du dispositif étant alors en discussion, la Fédération indique poursuivre son action auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir un mécanisme suffisamment incitatif.

En matière sociale, la FFB constate une amélioration du dialogue avec les organisations syndicales de salariés et espère pouvoir moderniser des conventions collectives restées longtemps bloquées. Cette évolution est jugée nécessaire pour renforcer l'attractivité des métiers et traiter des questions concrètes.

La Fédération prépare également les élections municipales et le Salon des maires afin de présenter aux futurs candidats et élus des propositions favorables à la construction et à la rénovation. Elle souhaite encourager les collectivités à adopter des politiques locales ambitieuses en matière de logement et d'aménagement.

Deux autres difficultés sont relevées :

- d'une part, la concurrence jugée déséquilibrée des micro-entreprises, notamment lorsqu'elles facturent sans TVA alors que les artisans sont tenus de l'appliquer.
- d'autre part, la dégradation des délais de paiement, tant dans les marchés publics que privés, qui place les entreprises entre des clients payant plus tardivement et des fournisseurs demandant des règlements plus rapides.

En conclusion, la FFB rappelle que les trois acteurs majeurs de l'acte de construire — maître d'ouvrage, architecte et entrepreneur — doivent disposer de règles de coopération claires et partagées.

Séverin ABBATUCCI rappelle qu'il est utile de remettre en avant les documents de bonnes pratiques déjà élaborés en commun et confirme la disponibilité de son réseau pour poursuivre les travaux avec l'OGBTP.



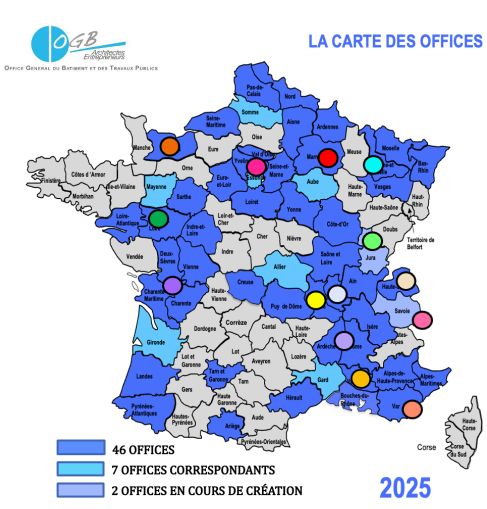
3. Fonctionnement et travaux de l'OGBTP

La présidente Karine MILLET rappelle les fondamentaux et le fonctionnement de l'OGBTP durant l'année avec une réunion du Bureau mensuelle et l'organisation du Comité Technique.

- Les réunions du Bureau relèvent la synthèse des travaux du Comité Technique, le suivi des ODB, des Cahiers et du Guide,
- Le thème de travail 2025 de l'Office, développé par le Comité Technique est « La construction face au dérèglement climatique »,

La présidente présente aussi la Journée des Présidents, temps fort organisé autour d'une visite de chantier pour confronter les expériences de terrain, qui aura lieu le 21 mai 2026 et invite tous les participants à se joindre à cette manifestation.

4. Activité des Offices Départementaux





La présidente invite les présidents et vice-présidents des Offices Départementaux présents à présenter leurs travaux respectifs.

4.1 Office de la Marne

L'office se réunit en moyenne toutes les six semaines et rassemble habituellement entre douze et quinze participants. Chaque réunion est organisée autour d'un thème précis et fait intervenir, autant que possible, un spécialiste extérieur. Des bailleurs, bureaux de contrôle et autres partenaires sont régulièrement associés afin d'élargir les points de vue.

Les déchets et différents sujets techniques ou territoriaux ont notamment été étudiés.

L'office souhaite dépasser le cadre des seuls professionnels déjà engagés. Il organise depuis environ trois ans une rencontre annuelle élargie, dite plénière « hors les murs », ouverte aux entreprises de la Fédération, aux architectes, aux élus et à des personnalités qualifiées.

Les sujets retenus sont volontairement ouverts sur les enjeux de société et d'environnement liés à l'habitat.

L'objectif prioritaire est désormais de mieux diffuser les informations et productions afin d'éviter l'entre-soi.

4.2 Office du Bas-Rhin

Cet office, nouvellement réactivé, repose sur une représentation paritaire de six membres : trois représentants de l'Union des architectes d'Alsace et trois représentants de la FFB 67. Les réunions ont lieu environ toutes les six semaines à deux mois. Plusieurs conférences ont déjà été organisées avec les deux organisations partenaires.

Le programme de fin d'année prévoit une conférence consacrée aux règles de la cotraitance et de la sous-traitance, tant pour les entreprises que pour la maîtrise d'œuvre. L'office souhaite croiser les regards de la caisse du BTP, d'architectes pratiquant la cotraitance ou la sous-traitance dans le respect de la déontologie, et d'entreprises confrontées à ces montages. Les échanges doivent notamment traiter les difficultés rencontrées sur les chantiers lorsque de nombreuses tâches sont sous-traitées et que l'intervention effective du titulaire devient limitée.

4.3 Office du Rhône

Le bureau se réunit chaque mois, le conseil d'administration tous les deux mois et une visite de chantier est organisée en moyenne chaque trimestre, à Lyon ou dans sa proximité.

Une rencontre consacrée à la construction hors site est annoncée.

Cet événement permettra la signature de la charte de l'OGBTP, qui formalise les valeurs communes aux architectes et aux entrepreneurs.

4.4 Office du bâtiment Grand Paris

L'Office du bâtiment Grand Paris rassemble environ quinze membres.

Sa feuille de route conjugue tradition, innovation, intelligence artificielle et dialogue entre architectes et entrepreneurs.

En 2025, l'office a contribué à la préparation du concours Paris Rooftop Days, organisé avec les professionnels de l'étanchéité. Les conférences et visites ont abordé l'utilisation des toitures, la densification sans consommation foncière supplémentaire.

L'office a également travaillé sur les outils numériques et l'intelligence artificielle au service du dialogue entre études et chantier. Une réflexion est engagée sur un outil susceptible d'exploiter les archives des architectes et des entreprises afin de faciliter la continuité des informations.

Un colloque est en préparation pour la fin de l'année 2025 ou le début de 2026. Les thèmes envisagés portent sur l'impact climatique dans la conception et la construction, la réversibilité immobilière, le PLU bioclimatique, le décret tertiaire et l'anticipation des réglementations futures.

4.5 Office des Vosges

L'office des Vosges fonctionne actuellement avec un effectif restreint d'environ six membres, auxquels s'ajoutent les permanents.

Sa priorité est d'élargir le conseil en mobilisant les ressources locales disponibles parmi les architectes et les entreprises ; l'objectif annoncé est de passer progressivement de six à quatorze membres.

Une conférence annuelle est organisée. La dernière manifestation a porté sur le réemploi. Elle doit être prolongée au début de 2026 par la visite d'un site assurant la récupération, la remise en état et la mise à disposition de matériaux destinés au réemploi.

L'office souhaite parallèlement retrouver un rythme minimal d'une réunion par trimestre et consolider la dynamique de ses membres.

4.6 Office des Yvelines

L'office des Yvelines tient des réunions formelles environ tous les deux mois, complétées par de nombreux échanges informels avec la FFB locale. Cinq réunions environ ont été organisées au cours de l'année, avec une fréquentation pouvant atteindre une trentaine de personnes, voire trente-cinq participants pour la séance consacrée à l'intelligence artificielle.

Les thèmes traités sont la rénovation énergétique en copropriété, les difficultés de paiement et de récupération des créances, le réemploi des matériaux comparé au recyclage, ainsi que l'intelligence artificielle appliquée aux pratiques professionnelles. Une démonstration a notamment porté sur la production et l'analyse des mémoires techniques. Elle a mis en évidence l'intérêt de ces outils, mais également les risques d'ajout d'informations inexistantes et la nécessité d'un contrôle humain rigoureux.

L'office souhaite désormais améliorer la rédaction et la diffusion de ses comptes rendus, et mutualiser davantage ses manifestations avec les autres associations locales.

4.7 Office de Seine-et-Marne

L'office de Seine-et-Marne est en cours de relance avec l'appui de la FFB départementale. Une première réunion a été organisée pendant l'été et six rencontres sont annoncées entre novembre et mars. Compte tenu de l'étendue du département, l'organisation matérielle s'appuie fortement sur la Fédération.

La première étape consiste à faire connaître le rôle de l'OGBTP et à recréer des liens entre architectes et entreprises au moyen de rencontres conviviales.

Après évaluation de la participation, l'office définira progressivement son fonctionnement, ses thèmes de travail et le format de ses réunions. La priorité immédiate est donc la reconstitution d'un réseau local stable avant le lancement de productions thématiques.

4.8 Office du Vaucluse

L'office du Vaucluse a repris son activité à la suite de trois réunions préparatoires, progressivement formalisées. Ces rencontres ont réuni quatorze chefs d'entreprise et six architectes, soit une vingtaine de participants. La constitution officielle est annoncée pour le 19 janvier 2026.

Quatre groupes de travail paritaires sont déjà constitués : gestion des déchets - rénovation et réemploi – événements - communication et formation - numérique, BIM et intelligence artificielle.

Les groupes doivent se réunir environ tous les deux mois et produire de courts rapports ou documents partageables.

Les représentants locaux insistent sur la création de passerelles entre les institutions, la parité entre architectes et entrepreneurs et la nécessité de faire remonter les comptes rendus au niveau national.

La diffusion des productions par les cahiers et le site est identifiée comme un facteur essentiel de pérennité.

4.9 Conclusion et enseignements communs

- Maintenir une fréquence régulière de réunions et un équilibre réel entre architectes et entrepreneurs.
- Associer ponctuellement des intervenants extérieurs.
- Transformer les réunions en productions réutilisables : comptes rendus, fiches, contributions aux cahiers ou documents diffusés en ligne.
- Organiser des visites de chantier et des manifestations ouvertes afin de confronter les pratiques et d'éviter l'entre-soi.
- Faire de l'office un relais opérationnel capable de résoudre des difficultés concrètes entre les acteurs de la filière.
- Accompagner les offices en relance ou en constitution afin de stabiliser leur gouvernance et leur programme de travail.



5. Intervention ALBEDYA – Concevoir mieux – Plus rapidement

La présidente invite Aymeric BEMER, fondateur d'ALBEDYA à présenter sa société.

albedya



Aymeric BREMER présente un outil numérique conçu pour rendre l'expertise environnementale accessible dès l'amont. Déjà expérimentée dans l'enseignement et utilisée par plusieurs agences d'architecture, la solution est développée de manière itérative à partir des retours des utilisateurs.

ALBEDYA est un logiciel en ligne, compatible PC et Mac, connecté à des bases de données publiques et doté de moteurs de calcul. Il intervient surtout en faisabilité, programmation et début de conception. L'objectif n'est pas de remplacer le BIM ni les bureaux d'études : la plateforme travaille sur des volumétries simplifiées afin de tester tôt les hypothèses, éviter des reprises tardives et mieux orienter le projet. Elle s'adresse aux architectes, bureaux d'études, promoteurs, assistants à maîtrise d'ouvrage et, pour certains usages, aux entreprises.

Le nom associe l'idée de commencement et l'albédo : la philosophie consiste à commencer par l'analyse environnementale avant d'engager une modélisation détaillée. Le fondateur précise que la version présentée n'intègre pas d'intelligence artificielle ; elle automatise des données publiques et mobilise des moteurs de calcul existants dans une interface inspirée du jeu vidéo. L'ambition affichée est de transmettre la connaissance, de démocratiser ces analyses et de contribuer à une construction plus résiliente.

La méthode proposée suit trois niveaux d'analyse complémentaires : comprendre le site et son contexte / étudier la relation entre la volumétrie urbaine, le bâtiment et le climat / puis simuler les conditions d'usage et de confort à l'échelle d'une pièce.

Étude de site. à partir de l'adresse du projet, la plateforme agrège le climat local, le cadastre, l'âge et l'usage des bâtiments, les hauteurs, la végétation et l'eau, les services et équipements, les mobilités, les réseaux de chaleur, le patrimoine et les monuments historiques, les risques naturels et technologiques ainsi que des premières informations d'urbanisme.

Eau, sols et biodiversité. des modules permettent d'estimer la perméabilité des surfaces, la biodiversité et la récupération des eaux pluviales en reliant toiture, pluviométrie, volume de cuve, besoins d'arrosage, autonomie et économies d'eau.

Étude urbaine. un jumeau numérique simplifié du contexte est généré automatiquement. L'utilisateur peut corriger ou modifier les volumes, importer une maquette simplifiée, analyser l'exposition solaire selon les saisons, la vue du ciel et les vis-à-vis.

Protections solaires. le « stéthoscope climatique » mesure l'exposition d'un point de façade jusqu'à la minute et aide à tester puis dimensionner, par glisser-déposer, brise-soleil, balcons, stores ou arbres à feuillage caduc.

Étude d'usage à l'échelle de la pièce. la largeur, la hauteur, la profondeur et l'affectation de la pièce sont paramétrées, de même que chauffage, climatisation, éclairage, composition et épaisseur des parois, vitrages, stores et ventilation naturelle.

Résultats rapides et itératifs. le calcul fournit en quelques secondes les températures annuelles, besoins de chauffage et de climatisation, autonomie lumineuse et heures d'inconfort. Il permet de comparer les variantes de matériaux, d'isolation, d'inertie, de vitrage ou de protections solaires et de localiser les périodes de surchauffe.

Adaptation climatique. le changement de fichier météorologique permet de tester des climats futurs et d'apprécier la vulnérabilité du projet dans une démarche prospective. La climatisation est abordée sans posture idéologique, par une analyse quantitative du confort des occupants.

6. Table ronde — La construction face au dérèglement climatique

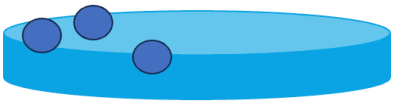


Paul-François LUCIANI, vice-président de l'OGBTP anime la table ronde sur le sujet de la construction face au dérèglement climatique avec Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, présidente de l'Alliance HQE-GBC et Sébastien DUPRAY, Directeur Risques, Eaux, Mer du CEREMA.

LA CONSTRUCTION FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Madame Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT
Présidente de l'Alliance HQE-GBC







Monsieur Sébastien DUPRAY
Directeur Risques, Eaux, Mer du CEREMA

Le comité technique a volontairement retenu le terme « construction » plutôt que « bâtiment », afin d'examiner l'ensemble du processus : choix du site, programmation, conception, production, chantier, usage et adaptation dans le temps. Les auditions menées au cours de l'année ont fait apparaître plusieurs axes complémentaires.

La table ronde met en regard deux approches complémentaires de l'adaptation au changement climatique. Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT inscrit le sujet dans l'évolution des politiques publiques, des modèles économiques et des pratiques de la filière. Sébastien DUPRAY l'aborde à partir des risques physiques, en particulier ceux liés au cycle de l'eau, et des méthodes opérationnelles permettant de réduire la vulnérabilité des bâtiments et des territoires.

Le dialogue fait ressortir une conviction commune : l'adaptation ne peut plus être traitée comme une correction ajoutée en fin de projet. Elle doit intervenir dès la programmation et irriguer l'ensemble des choix, depuis la localisation et la connaissance du site jusqu'à la conception, la réalisation, l'exploitation et l'évolution future des ouvrages. Cette démarche oblige à dépasser les raisonnements sectoriels et à associer plus étroitement maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises, ingénieurs, collectivités, assureurs, financeurs et usagers.

6.1. Intervention de Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT

6.1.1 De la conscience des limites planétaires à une politique d'adaptation

Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT replace la prise de conscience environnementale dans une histoire longue. La représentation de la Terre vue depuis l'espace constitue, selon elle, une rupture symbolique : la planète n'apparaît plus comme un espace infini, mais comme un système fermé, limité et fragile. Cette évolution du regard précède les grandes conférences internationales des années 1970 et la constitution progressive, en France, d'institutions et de politiques consacrées à l'environnement puis au climat.

Elle distingue plusieurs courants qui continuent d'influencer le débat. Une première approche, techno-solutionniste, cherche à optimiser les systèmes grâce à la science et à la technique. Une deuxième se montre plus méfiante envers les effets des innovations sur les équilibres naturels et le vivant. Une troisième, renforcée par les chocs pétroliers, associe environnement, énergie, dépendance et souveraineté. Les politiques contemporaines résultent du croisement de ces traditions, auxquelles se sont ajoutées les questions de santé, de biodiversité, de ressources et de justice territoriale.

Les premiers plans d'adaptation ont surtout permis de produire des connaissances, d'identifier les vulnérabilités et d'engager des expérimentations. Leur traduction concrète est cependant restée inégale selon les territoires. La phase désormais attendue est celle d'une planification plus structurée : diffusion de données climatiques de référence, généralisation des diagnostics de vulnérabilité, intégration dans les documents territoriaux et prévention des décisions susceptibles de créer une maladaptation.

La maladaptation désigne ici une réponse qui paraît efficace à court terme, mais déplace le problème, accroît une autre vulnérabilité ou enferme le territoire dans une solution difficile à faire évoluer. À titre d'exemple, une réponse exclusivement technique à la surchauffe peut augmenter les consommations d'énergie ou aggraver les rejets de chaleur si elle n'est pas replacée dans une réflexion globale sur l'enveloppe, les usages, la ventilation, la végétation et l'aménagement urbain.

6.1.2 Rendre perceptible le climat futur

Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT insiste sur la difficulté à donner une signification concrète à l'élévation des températures moyennes. Une moyenne climatique ne se confond pas avec la météo d'une journée : elle traduit une transformation durable des conditions du vivant, de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, de la disponibilité en eau et des conditions d'exercice des activités quotidiennes.

Les chiffres et scénarios restent indispensables, mais ils ne suffisent pas toujours à susciter l'action.

Il convient aussi de rendre les situations futures sensibles et compréhensibles : faire percevoir ce que seront une période de canicule prolongée, un logement qui ne se rafraîchit plus la nuit, un territoire soumis à des restrictions d'eau ou des équipements publics fragilisés. Cette mise en situation permet de transformer un horizon abstrait en sujet immédiat de programmation et de conception.

6.1.3 Concevoir des bâtiments adaptables plutôt que définitivement "adaptés"

L'adaptation ne peut être considérée comme un état atteint une fois pour toutes. Les phénomènes climatiques à venir sont identifiés dans leurs grandes tendances, mais leurs combinaisons locales et leur intensité exacte restent incertaines. Il faut donc planifier tout en conservant de la souplesse : ménager des possibilités d'évolution, rendre les équipements accessibles et remplaçables, permettre des changements d'usage et privilégier des dispositions réparables plutôt que des réponses irréversibles.

Cette logique doit être présente dès les premières études. Elle concerne l'implantation, la volumétrie, l'orientation, l'inertie, les protections solaires, la ventilation, la gestion de l'eau, la végétalisation, les espaces refuges et les conditions d'exploitation. L'enjeu n'est pas d'accumuler des dispositifs, mais de construire une stratégie cohérente et évolutive adaptée au contexte du projet.

6.1.4 Faire de toute rénovation une rénovation adaptative

La majeure partie du parc qui sera utilisée en 2050 étant déjà construite, l'action sur l'existant est déterminante. Une rénovation limitée à la baisse des consommations de chauffage ne répond plus à l'ensemble des enjeux. Toute intervention devrait simultanément examiner le confort d'été, la ressource en eau, l'exposition aux risques, la qualité sanitaire, les usages, la maintenance et la capacité du bâtiment à évoluer.

Cette approche conduit à élargir les diagnostics préalables et à hiérarchiser les travaux dans le temps. Elle invite également à saisir chaque intervention comme une occasion de réduire plusieurs vulnérabilités : une réfection de toiture peut intégrer la gestion des eaux pluviales et la protection solaire ; une reprise d'espaces extérieurs peut contribuer à l'infiltration, à la biodiversité et au rafraîchissement ; une rénovation de logements peut renforcer à la fois l'efficacité énergétique, le confort estival et l'entraide entre habitants.

6.1.5 Articuler technique, organisation collective et comportements

Pour Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, la résilience repose sur trois dimensions indissociables : la performance technique, l'organisation collective et les comportements. Un bâtiment robuste peut rester vulnérable si les personnes ne connaissent pas les consignes, si la maintenance n'est pas assurée ou si aucun réseau d'entraide n'existe. À l'inverse, des dispositifs simples peuvent gagner en efficacité lorsqu'ils sont compris, entretenus et intégrés aux usages.

L'exemple d'un espace partagé dans un immeuble illustre cette dimension sociale. Au-delà de sa fonction immédiate, il crée des habitudes de rencontre et facilite la solidarité en situation de crise. L'architecture peut ainsi contribuer à la résilience en favorisant les liens, la connaissance mutuelle et la capacité d'organisation des occupants.

Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT met également en garde contre une expertise trop cloisonnée. L'optimisation séparée de l'énergie, du carbone, de l'eau, du confort ou de la biodiversité peut produire des contradictions.

Les spécialistes doivent croiser leurs analyses suffisamment tôt pour rechercher des arbitrages cohérents. Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT souligne, à cet égard, la pertinence du principe fondateur de l'OGBTP : le dialogue direct entre architectes et entrepreneurs permet de confronter ambitions de conception, réalités d'exécution, disponibilité des solutions et exigences de maintenance.

6.1.6 Réorienter les financements vers les activités durables

La taxonomie européenne est présentée comme un levier destiné à orienter progressivement les capitaux vers les activités contribuant à six grands objectifs : atténuation du changement climatique, adaptation, protection de l'eau et des ressources marines, économie circulaire, réduction des pollutions et protection de la biodiversité. Son intérêt ne réside donc pas seulement dans la production d'une nomenclature, mais dans la capacité à faire évoluer les décisions d'investissement.

Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT relève néanmoins un déséquilibre persistant entre les moyens mobilisés pour l'atténuation et ceux consacrés à l'adaptation. La taxonomie reste complexe et évolutive ; elle doit être expliquée de manière positive afin que ses exigences soient comprises comme un instrument de transformation économique. À terme, l'accès au financement devrait davantage favoriser les acteurs capables de démontrer l'utilité humaine, territoriale et environnementale de leurs activités.

6.1.7 Les objectifs de l'Alliance HQE-GBC

- Publier un cadre de définition relatif à la gestion intégrée des eaux pluviales et en présenter les principes.
- Poursuivre le projet de recherche afin d'évaluer, dès la conception, l'empreinte eau d'un bâtiment et de réduire les prélèvements comme les rejets.
- Renforcer les coopérations européennes et internationales pour accélérer la diffusion des innovations et des retours d'expérience issus des territoires.
- Mettre à disposition des outils concrets pour les élus, de plus en plus attendus sur les mesures de prévention prises avant la survenue des catastrophes.

6.2. Intervention de Sébastien Dupray

6.2.1 L'eau, condition préalable au fonctionnement des territoires

Sébastien DUPRAY rappelle que l'eau ne constitue pas seulement une ressource environnementale : elle conditionne la boisson, l'hygiène, l'assainissement et la salubrité, mais aussi l'agriculture, l'industrie, la production énergétique, l'urbanisation et la logistique.

Les écarts de consommation observés selon les pays et les modes de vie montrent que l'action doit porter à la fois sur la disponibilité de la ressource et sur la maîtrise des besoins.

Le changement climatique modifie le régime des précipitations, l'évaporation, les débits des rivières et la recharge des nappes. Les sécheresses peuvent devenir plus longues ou plus sévères, tandis que des épisodes pluvieux très intenses accroissent le ruissellement et les inondations. La baisse des débits dégrade aussi la capacité de dilution des pollutions et peut donc affecter la qualité de l'eau.

Ces évolutions accentuent les conflits d'usage entre alimentation en eau potable, agriculture, industrie, énergie, tourisme et développement urbain. Tout projet d'aménagement ou de réindustrialisation devrait par conséquent vérifier, dès l'origine, si la ressource future sera suffisante pour permettre le fonctionnement réel des installations envisagées, y compris lors des périodes de tension.

6.2.2 Des risques multiples et encore imparfaitement cartographiés

Le retrait-gonflement des argiles touche une part importante du territoire et affecte les fondations, les réseaux et les infrastructures. Les indemnisations mentionnées au cours de la table ronde représentent un ordre de grandeur d'environ 12 milliards d'euros sur la période évoquée. Au-delà du coût financier, ce phénomène interroge la connaissance des sols, les dispositions constructives, la gestion de l'eau à proximité des bâtiments et l'entretien dans la durée.

Pour les inondations, l'ordre de grandeur cité est d'environ 18,5 millions de personnes exposées. Une part significative des dommages se produit en dehors des zones aujourd'hui identifiées, en particulier lors de ruissellements intenses dans des secteurs urbanisés, artificialisés ou en pente. La connaissance du risque ne peut donc se limiter aux seules cartes de débordement des cours d'eau.

Les territoires littoraux cumulent une forte concentration de bâtiments, d'activités et d'infrastructures. L'élévation du niveau de la mer, la submersion et le recul du trait de côte menacent logements, équipements, routes, voies ferrées et économie touristique. Les exercices prospectifs conduits par le Cerema mettent en évidence, à l'horizon 2050, l'ampleur potentielle des biens exposés. Dans certains secteurs, protéger ponctuellement ne suffira pas et une recomposition spatiale devra être envisagée.

Le changement climatique transforme surtout la fréquence et l'intensité des événements extrêmes. Des protections dimensionnées exclusivement à partir des observations passées peuvent devenir insuffisantes. Les données historiques restent utiles, mais elles doivent être complétées par des scénarios prospectifs et par une réflexion sur les conséquences d'un dépassement des niveaux de protection prévus.

6.2.3 Donner la priorité à la prévention

Selon les éléments économiques cités, un euro investi dans la prévention et dans une manière différente de construire pourrait éviter de trois à quinze euros de dommages assurables. Cette estimation ne comprend pas l'ensemble des conséquences humaines, sociales et économiques qui ne font pas l'objet d'une indemnisation. Le rapport entre le coût de l'anticipation et celui de la réparation plaide donc pour une intervention beaucoup plus précoce.

Dans le neuf, cela suppose de choisir la localisation et les principes constructifs en connaissance des risques futurs. Dans l'existant, la résilience doit être intégrée à chaque programme de rénovation. Les actions peuvent être progressives, à condition de s'inscrire dans une trajectoire cohérente et de ne pas empêcher les adaptations ultérieures.

6.2.4 Agir à toutes les échelles

Il n'existe pas de solution universelle. Une réponse pertinente dépend du type de risque, de la morphologie du site, des usages, des capacités de gestion et des interdépendances territoriales. L'échelle du bâtiment doit être articulée à celles de la parcelle, du quartier, de la ville et du bassin versant.

Cette approche appelle des solidarités territoriales et financières. Une zone d'expansion des crues, un ouvrage ou une action de désimperméabilisation situé en amont peut protéger des quartiers urbains en aval. La répartition des coûts ne peut donc pas toujours se limiter aux seuls bénéficiaires immédiatement visibles ou à la seule commune sur laquelle l'action est réalisée.

6.2.5 Transformer la gestion et les usages de l'eau

- Gérer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, en privilégiant lorsque le contexte le permet infiltration, ralentissement, stockage temporaire et réutilisation.
- Vérifier les performances réelles des dispositifs après leur mise en œuvre et ne pas s'en tenir aux seuls résultats annoncés lors de la conception.
- Développer les usages d'eaux non conventionnelles : eaux pluviales, eaux usées traitées et, selon les contextes, réseaux distincts pour l'eau potable et l'eau non potable.
- Explorer des boucles plus complètes, telles que la séparation des urines à la source et la récupération des nutriments, afin de réduire conjointement les consommations d'eau, d'énergie et de fertilisants.
- Évaluer les besoins futurs en eau et l'exposition aux risques avant de fixer définitivement le programme, la capacité et la localisation d'une opération.
- Associer sobriété des équipements, évolution des usages et modalités d'arbitrage lorsque la ressource ne permet plus de satisfaire simultanément tous les besoins.

6.2.7 Capitaliser les solutions et agir sans attendre

Sébastien DUPRAY appelle à mieux capitaliser les solutions déjà expérimentées, à accompagner les acteurs pionniers et à diffuser les retours d'expérience. Les réponses efficaces peuvent combiner la redécouverte de techniques anciennes, adaptées aux contextes locaux, et l'invention de solutions nouvelles, notamment fondées sur la nature.

Plusieurs questions restent ouvertes : financement de la prévention, évolution de l'assurance, répartition entre protection publique et responsabilité individuelle, ou encore normalisation des bonnes pratiques en zone exposée. Ces incertitudes ne doivent toutefois pas conduire à l'inaction. L'enjeu est d'engager dès maintenant des étapes utiles, réversibles et adaptables, tout en améliorant progressivement les connaissances et les méthodes.

6.3. Synthèse des échanges

6.3.1 Une adaptation systémique

Les deux interventions convergent sur la nécessité de relier les dimensions physiques, économiques,

sociales et territoriales de l'adaptation. La performance d'un ouvrage ne peut plus être évaluée indépendamment de la disponibilité future des ressources, des infrastructures dont il dépend, de ses usages réels et de la capacité collective à réagir en situation de crise.

6.3.2 Prévenir la maladaptation par le dialogue entre métiers

Le risque de maladaptation augmente lorsque chaque acteur optimise son propre domaine sans disposer d'une vision d'ensemble. Une solution favorable à un indicateur peut dégrader l'eau, le confort, la biodiversité, la maintenabilité ou la robustesse économique du projet. Les échanges précoces entre architectes, entrepreneurs et ingénieurs permettent d'identifier ces contradictions avant qu'elles ne soient intégrées aux marchés et rendues coûteuses à corriger.

6.3.3 Faire évoluer le financement et l'assurance

La prévention crée une valeur qui apparaît souvent en dehors du bilan immédiat de l'opération : dommages évités, continuité d'activité, santé préservée, moindre coût assurantiel et meilleure capacité de réparation. La taxonomie européenne, les politiques publiques et les mécanismes d'assurance sont appelés à mieux reconnaître cette valeur. La table ronde fait néanmoins apparaître une difficulté centrale : déterminer qui finance aujourd'hui une protection dont les bénéfices seront parfois collectifs et différés.

6.3.4 Vers un droit à la protection à préciser

L'émergence d'un droit à la protection face aux effets du changement climatique soulève des interrogations concrètes : quel niveau de protection peut être garanti, pour quels risques, par quels acteurs et avec quels financements ? La réponse suppose de clarifier la part respective de la prévention publique, de la responsabilité des propriétaires, de l'action des assureurs et de la solidarité entre territoires.

6.4. Conclusion

La table ronde invite la filière à passer d'une culture principalement fondée sur la conformité et la réparation à une culture de l'anticipation, de l'adaptabilité et de la coopération. Les solutions techniques demeurent indispensables, mais elles n'ont de portée que si elles sont reliées aux usages, à l'organisation collective, aux capacités financières et aux réalités territoriales.

Le message commun est d'agir dès maintenant, sans attendre une connaissance parfaite de tous les phénomènes. Les projets doivent être conçus comme des trajectoires capables d'évoluer. Le partage des données, la capitalisation des retours d'expérience et le dialogue entre architectes, entrepreneurs, ingénieurs, collectivités et usagers constituent, dans cette perspective, des conditions essentielles de la résilience du cadre bâti.

7. Conjoncture économique

La présidente Karine MILLET remercie Monsieur Loïc CHAPEAUX d'assister à l'assemblée.

Monsieur Loïc CHAPEAUX, Directeur des Affaires Économiques, Financières et Internationales de la FFB présente les données économiques dans la construction.

FFB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

Monsieur Loïc CHAPEAUX
Directeur des Affaires Économiques, Financières et Internationales
de la Fédération Française du Bâtiment



Le point économique confirme une crise durable de la construction neuve et des difficultés importantes pour l'ensemble de la filière. Les échanges insistent sur l'urgence de remettre la production de logements à un niveau compatible avec les besoins des territoires.

- Les besoins doivent être territorialisés et intégrés aux documents de planification et de programmation locaux.
- L'analyse doit distinguer logement social, accession à la propriété, locatif privé, résidences spécialisées et solutions destinées aux publics ne pouvant accéder immédiatement au logement ordinaire.
- La question du financement reste centrale : solvabilité des ménages, coût de production, foncier, fiscalité, aides publiques et équilibre des opérations.
- Il est impératif que les travaux déjà réalisés sur les besoins en logement ne restent pas sans suite malgré l'instabilité politique.
- Un débat a lieu sur l'efficacité des aides au logement et sur le solde entre prélèvements fiscaux et soutien public au secteur.

8. Assemblée Générale Statutaire



L'Assemblée Générale Statutaire clôt la journée du 6 novembre 2025.

Cette séquence permet de replacer les échanges dans le fonctionnement institutionnel de l'OGBTP.

La séance a pour objet de valider le procès-verbal de l'assemblée précédente, de rendre compte des actions menées et de dégager les orientations de travail à poursuivre.

La présidente rappelle également que l'activité de l'OGBTP dépend de la participation régulière des offices départementaux et de l'engagement conjoint des architectes et des entrepreneurs.

Approbation du procès-verbal précédent

L'assemblée reprend les principaux éléments consignés dans le procès-verbal de la réunion statutaire précédente. Ce rappel porte sur les actions conduites par l'OGBTP, les thèmes étudiés, les présentations organisées et les travaux engagés au cours de l'exercice antérieur.

Cette lecture permet aux membres de vérifier la continuité entre les orientations précédemment arrêtées et les actions effectivement menées. Elle constitue aussi un point de référence pour apprécier les sujets restés en cours, les productions à finaliser et les coopérations qu'il convient de prolonger.

Le procès-verbal est ensuite soumis au vote de l'assemblée et approuvé.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9. Les travaux du Comité Technique

La présidente rappelle le rôle essentiel du Comité Technique dans l'organisation de l'activité de l'OGBTP et les travaux sont présentés par Yves GENTHON.

Le fonctionnement annuel repose sur des réunions de travail mensuelles.



Yves GENTHON
Architecte
Président OGBTP 2010-2016
Référent du Comité Technique

Yves GENTHON organise et suit les auditions, puis assure la restitution et la mise en cohérence des nombreux échanges conduits tout au long de l'année. Ce travail de fond alimente les synthèses, les débats, qui sont restitués cahiers de l'OGBTP.

Yves GENTHON appelle à renforcer le Comité Technique par de nouvelles « forces vives », architectes comme entrepreneurs, afin d'enrichir les travaux par des compétences et des retours d'expérience diversifiés.

Restitution des travaux du comité en 2025

Le thème retenu pour 2025 est « La construction face au dérèglement climatique » et Yves GENTHON remercie les intervenants des différentes auditions.

Les auditions :

- Aymeric BEMER / ALBEDYA
- Simon DUMOULIN et Christophe ROQUEL / BET ACTIERRA
- Guillaume HANNOUN / MOON ARCHITECTURE
- Marie-Claude BASSETTE-RENAULT / SMABTP
- Pierre PAULOT / FILIERE HORS SITE
- Olivier SERVANT / SAINT-GOBAIN
- Dominique NAERT / ECOLE DES PONTS – PARIS-TECH
- Patrick COULOMBEL / Fondation ARCHITECTES DE L'URGENCE
- Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT / ALLIANCE HQE-GBC
- Sébastien DUPRAY / CEREMA

Le choix du mot « construction », plutôt que du seul « bâtiment », est volontaire : le comité entend couvrir toute la chaîne, depuis l'aménagement, le choix du site et la conception jusqu'à la réalisation, à la livraison et à l'usage. Les nombreuses auditions menées pendant l'année ont permis de confronter des approches techniques, territoriales, économiques et comportementales.

Anticiper les risques. fiabiliser le diagnostic du site, de son environnement et de ses contraintes avant d'arrêter les choix de conception.

Réduire l'empreinte. mobiliser des produits et matériaux décarbonés, développer le réemploi et privilégier la rénovation chaque fois qu'elle constitue une réponse pertinente.

Reconnaître les atouts et les limites de la rénovation. elle conserve le patrimoine, réduit souvent l'impact environnemental et bénéficie d'emplacements déjà desservis, mais elle ne peut couvrir seule l'ensemble des besoins, notamment en logement.

Diversifier les réponses. les auditions ont fait apparaître un continuum allant des solutions très technologiques aux démarches ancestrales, locales, sobres et résilientes ; aucune réponse unique ne s'impose hors de son contexte.

Rationaliser la production. la construction hors site peut sécuriser certaines phases, limiter les aléas météorologiques et réduire des pertes, mais elle est présentée comme une réponse parmi d'autres, et non comme la solution universelle.

Décloisonner la conception. le comité invite à sortir d'un processus trop compartimenté et linéaire, de l'esquisse à la livraison, au profit d'une réflexion transversale et d'une coopération plus précoce entre les acteurs.

Intégrer l'économie et la réglementation. le poids des règles et, surtout, les incertitudes de financement conditionnent directement la capacité à mettre en œuvre les transformations attendues.

Faire évoluer les usages. l'adaptation technique ne suffira pas : les comportements et les attentes de confort doivent eux aussi évoluer. L'exemple cité est celui d'accepter un vêtement plus chaud et une température intérieure de 17 °C plutôt que 21 °C.

Le thème de travail pour 2026 n'est pas encore arrêté. Yves Genthon invite donc les offices et les membres à proposer des sujets susceptibles de nourrir le prochain cycle d'auditions et de travaux.

10. Les réunions du Bureau

10.1. Fonctionnement du bureau

Les travaux du bureau sont présentés dans la continuité de ceux du comité technique. Le fonctionnement annuel est organisé de manière à articuler, au cours d'une même journée de réunion, le travail technique le matin et le suivi institutionnel l'après-midi. Cette organisation permet au bureau de suivre l'avancement des réflexions, de préparer les décisions et d'assurer la coordination générale de l'Office.

Le bureau joue également un rôle de liaison avec les organisations de tutelle et les offices départementaux. Il veille à ce que les sujets remontés du terrain puissent être examinés au niveau national et, réciproquement, à ce que les productions nationales soient diffusées et utilisées localement.

10.2. Contribution des offices départementaux

Les présentations réalisées au cours de la journée montrent la diversité des modes de fonctionnement des offices.

Certains disposent d'une activité ancienne et régulière, tandis que d'autres sont en phase de relance ou de constitution. Les rythmes de réunion, les thèmes étudiés et les partenaires associés diffèrent selon les territoires, mais tous partagent la volonté de créer un espace de dialogue de proximité entre architectes et entrepreneurs.

L'assemblée invite les offices à transmettre régulièrement leurs comptes rendus, études et productions au niveau national. Cette remontée d'informations doit permettre de capitaliser les expériences, d'éviter que des travaux utiles restent isolés et de nourrir les cahiers, le site et les lettres d'information de l'OGBTP.

Les visites de chantier, les conférences thématiques, les rencontres ouvertes aux maîtres d'ouvrage, élus et autres spécialistes sont encouragées. Elles permettent de confronter les pratiques et de transformer les échanges locaux en ressources réutilisables par l'ensemble du réseau.

10.3. Renforcement des instances

L'assemblée relaie l'appel à renforcer le Comité Technique et le Bureau par de nouvelles contributions. L'objectif est d'accueillir des architectes et des entrepreneurs disposés à apporter leur expérience, à participer aux auditions et à contribuer à la production de documents communs.

Ce renouvellement est nécessaire pour maintenir la vitalité des travaux, diversifier les compétences représentées et préserver le caractère paritaire de l'Office.

La participation attendue ne se limite pas à une présence institutionnelle : elle implique un engagement dans la durée, une capacité à partager les difficultés rencontrées et une volonté de formaliser les enseignements utiles à la filière.

11. Les Cahiers de l'OGBTP

Paul-François LUCIANI, en charge de la production de l'édition N°15 des Cahiers, explique que celle-ci sera terminée très prochainement.

Ce numéro regroupera entre-autres :

- le Dossier spécial sur le thème 2025 « La construction face au dérèglement climatique »
- Les Documents collectés des Offices
- Un chapitre sur la vie des Offices Départementaux
- Les informations spéciales de l'OGBTP
- Un rappel des activités de l'Office Générale avec ses partenaires.

12. Le Guide

Il est rappelé que l'édition du Guide « Architectes-Entrepreneurs : mode d'emploi » 2025 est en cours.

Le Guide est actualisé annuellement et publié dans le cadre d'accords de partenariats avec la FFB, la MAF, la Fondation Excellence SMA, Qualibat et Socotec.

Il s'agit d'un Guide pour tous les acteurs de l'acte de bâtir regroupant l'ensemble des données administratives, financières, réglementaires et pratiques d'un ouvrage de construction depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation.

13. L'OGBTP « Hors les murs »

Paul-François LUCIANI présente les échanges et les diverses rencontres qui ont ponctué l'activité de l'OGBTP durant l'année :

- Congrès de l'UNSFA à ANGERS
- Membre du Jury ECCA
- Relations avec l'Ordre des Architectes,
- Invitation de la MAF pour la soirée des 400 plus grandes agences
- Présence au Congrès de l'UNTEC à NANCY
- Invitation à l'Université SMA
- Participation au CAH
- Présence à la Commission Supérieure et à l'AG QUALIBAT
- Participation à la commission BNTEC (révision norme AFNOR NF P 03-001)



14. le rapport financier



Jean-Claude LACAN, Entrepreneur, Trésorier de l'OGBTP présente le rapport financier de l'association avec :

- Les comptes arrêtés pour 2024
- Le point sur le budget 2025
- Le budget prévisionnel 2026.

Quitus pour 2025 – Votes : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité	**Quitus pour le budget 2026 – Votes :** Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité

OGBTP 6/14, rue la Pérouse 75116 PARIS	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Budget	Budget
Personnel	-	-	-	-	-	7 172	9 096	5 040	5 460	3 470	4 950	5 300	5 140	-	-	-
Personnel	**-**	**-**				**7 172**	**9 096**	**5 040**	**5 460**	**3 470**	**4 950**	**5 300**	**5 140**	**-**	**-**	**-**
Bureaux C.A. A.G	18 901	23 072	23 746	19 209	21 719	21 685	23 546	31 305	15 175	25 655	27 958	25 598	30 280	28 250	28 250	28 250
Centenaire OGBTP							18 640									
Déplacements province	1 279	196	160	2 704	2 625	1 669	2 314	503						1 800	1 800	1 800
Frais administratifs	2 253	2 253	2 261	2 282	2 943	2 304	2 340	2 376	2 400	2 424	2 496	2 544	2 640	2 500	2 500	2 500
Frais de fonctionnement	1 393	3 123	1 132	1 874	2 430	1 197	1 615	1 116	1 132	3 473	1 191	2 120	1 854	1 500	1 500	1 500
Site internet	808	715	777	1 462	757	754	757	991	1 313	873	1 130	1 585	1 044	1 000	1 000	1 000
Cotisations CAH / QUALIBAT		800	200	400	400	400	400	400	450	400	400	400	400	400	400	400
Guides/cd rom/Publications/IP	5 037	4 448				125		1 200					480	300	300	300
Assurances	344	360	366	371	379	388	408	416	427	436	449	471	488	450	450	450
Jubilé G RAMU										1 605						
Départ C Domon										450						
Autres charges externes	**30 014**	**34 968**	**28 642**	**28 302**	**31 254**	**28 521**	**50 019**	**38 308**	**20 898**	**35 316**	**33 624**	**32 719**	**37 187**	**36 200**	**36 200**	**36 200**
Impôts et taxes	71	180	863	1 122	75					-	-	-	-	-	-	-
Prov s/créances	625	-	-			625				-	-	-	-	-	-	-
Divers	**696**	**180**	**863**	**1 122**	**75**	**625**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL CHARGES	**30 710**	**35 148**	**29 505**	**29 424**	**31 329**	**36 318**	**59 115**	**43 348**	**26 358**	**38 786**	**38 574**	**38 019**	**42 327**	**36 200**	**36 200**	**36 200**
Subvention FFB	2 000	11 592	-	-					5 460	3 470	4 950	5 300	5 140	-	-	-
Cotisations	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200
OBS	8 160	4 087	3 721	-						-		-	-	-	-	-
Partenariat Guide			24 000	26 000	26 000	26 000	26 000	31 040	26 000	30 000	30 000	24 000	27 000	24 000	24 000	24 000
Participation livre centenaire							4 000									
Vente de CD-ROM	12 101	7 702	622	77						-		-	-	-	-	-
Produits financiers	171	66	76	3	-			503	-	-						
Autres produits	-	2 500	34	75	22	7 797	9 096			-		-	2 089	-	-	-
TOTAL PRODUITS	**31 632**	**35 148**	**37 653**	**35 356**	**35 222**	**42 997**	**48 296**	**40 743**	**40 660**	**42 670**	**44 150**	**38 500**	**43 429**	**33 200**	**33 200**	**33 200**
RÉSULTAT	**922**	**-**	**8 148**	**5 931**	**3 894**	**6 679**	**- 10 819**	**- 2 605**	**14 302**	**3 884**	**5 576**	**481**	**1 102**	**- 3 000**	**- 3 000**	**- 3 000**

Le trésorier remercie l'Assemblée.

Levée de séance

L'assemblée générale confirme la continuité des travaux de l'OGBTP et la nécessité de renforcer leur diffusion.

La séance se conclut sur un appel à l'engagement. La qualité des productions de l'OGBTP dépend de la capacité des architectes et des entrepreneurs à partager leurs expériences, à confronter leurs pratiques et à transformer leurs échanges en outils concrets.

La présidente lève la séance et remercie chaleureusement tous les participants en rappelant l'invitation à la Journée des Présidents organisée le 21 mai 2026.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 05 NOVEMBRE 2026

Au siège de l'OGBTP à PARIS

Fait à Paris le 06 novembre 2025

Liste des présents, excusés et pouvoirs, jointe en annexe du présent procès-verbal.